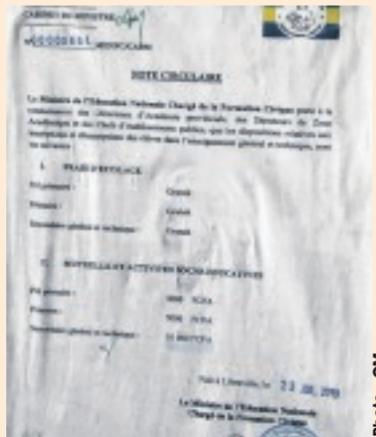


Etablissements secondaires publics/Polémique autour des frais d'inscription...

**Fridolin Mve Messa : " Toute somme perçue en dehors de ce qui est exigé est une faute grave "**

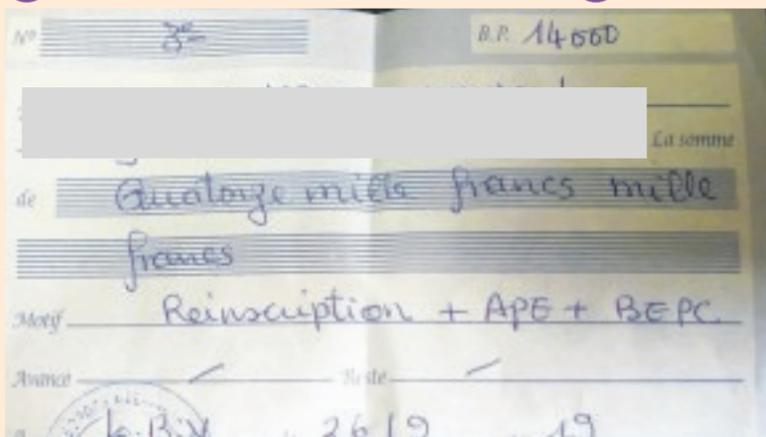
Rudy HOMBENET ANVINGUI  
Libreville/Gabon



La décision du ministre n'est visiblement pas appliquée par les responsables d'établissements.

est une faute grave de la part du responsable d'établissement".

Ainsi s'exprime Fridolin Mve Messa, secrétaire général du Syndicat de l'Éducation natio-



Reçu perçu après réinscription dans un établissement de Libreville.

nal (Sena). Invitant, à la même occasion, le membre du gouvernement "à sanctionner les responsables d'établissements impliqués dans cette pratique".

La problématique des frais exigés dans les établissements primaires et secondaires est, en

effet, l'un des sujets qui défraie la chronique durant cette rentrée scolaire 2019-2020. Les parents disent ne pas comprendre les montants qui leur sont imposés par les responsables d'établissements.

Pour rappel, dans une note cir-

culaire datant du 23 juillet 2019, le ministère de l'Éducation nationale portait à la connaissance des directeurs d'Académie provinciale, les directeurs de Zones académiques et chefs d'établissements publics, l'ensemble des dispositions relatives aux inscriptions et réinscriptions des élèves. Une note qui ne concerne que les apprenants de l'enseignement général et technique. Ladite note insiste sur la gratuité des frais d'écologie au préprimaire, au primaire et au secondaire général.

Quant à la mutuelle et aux activités socio-éducatives, il est indiqué que pour le préprimaire, il faut déboursier la somme de 3 000 F, 5 000 F pour le primaire. La dernière catégorie qui concerne le secondaire général et technique exige la somme de 10 000 F.

"DANS la note circulaire, il n'est pas fait mention de frais d'inscription ou de réinscription. Seuls les frais de la mutuelle et des activités socio-éducatives sont demandés. Ce qu'ils demandent pour l'APE n'est pas obligatoire. Les parents ne sont pas obligés de contribuer pour le bureau de l'APE. De plus, cet argent ne doit pas être perçu par la direction de l'établissement. C'est le bureau de l'APE qui doit venir percevoir cet argent. Je précise aussi que lors de l'inscription et de la réinscription, le parent doit payer 3 000 F pour le préprimaire, 5 000 F pour le primaire et 10 000 F pour le secondaire. C'est du moins ce qui a été décidé par le gouvernement. Toute somme perçue en dehors de ce qui est exigé par le ministre

Insécurité en milieu scolaire

**Parents, soyez vigilants !**

H.N.M  
Libreville/Gabon

DEPUIS plusieurs années déjà, le phénomène de l'insécurité en milieu scolaire au Gabon va grandissant. Il est loin le temps où l'élève de 6e pouvait se rendre en toute quiétude à ses cours.

Les actes de barbarie perpétrés sur les apprenants sont devenus légion. Des agresseurs identifiables au sein et à l'extérieur des franchises scolaires. Un phénomène pourtant connu de tous, mais qui peine à être endigué. À l'aune de cette nouvelle rentrée scolaire, il est impérieux que les pouvoirs



Des psychotropes communément appelés «kobolo» à l'origine de nombreux cas de violences en milieu scolaire.

publics se penchent véritablement sur cette épineuse question. Surtout que la violence en milieu scolaire est un problème mondial aux conséquences préjudiciables pour la société entière. Les enfants subissent des douleurs et des humiliations affectant leur personnalité, pire, leur avenir.

Petit angle

**Pour que les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets !**

Yannick Franz IGOHO  
Libreville/Gabon

UNE année scolaire sans perturbations majeures. C'est le vœu de nombreux parents d'élève à l'aune de

cette rentrée des classes. Normal quand on connaît les soubresauts enregistrés chaque année dans le secteur de l'éducation, et ce, depuis l'année blanche de 1991. Depuis lors, les années passent et se ressemblent, avec pour corollaire les incessantes et répétitives grèves. Les-

quelles ont fini par faire chuter drastiquement le niveau général de l'enseignement au Gabon, vu que les quantums horaires et autres programmes ne sont plus bouclés. Et comme si ce n'était pas suffisant, les parents également ne jouent plus leur partition. Combien sont-

ils encore à surveiller les devoirs des enfants à la maison ? Très peu. Ces derniers préfèrent désormais reléguer cette besogne aux enseignants eux-mêmes ou, pour les plus nantis, aux répétiteurs. "Pour que les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets", il est plus

que capital d'initier un véritable dialogue social entre les différents syndicats et les pouvoirs publics, en tête desquels les responsables du ministère de l'Éducation nationale. Objectif : résoudre définitivement la question des revendications et autres doléances des enseignants.

Ne dit-on pas que "du dialogue jaillit la lumière"? Espérons simplement que les cours, tout comme l'année dernière, ne seront pas perturbés. Il y va de l'avenir de nos enfants. Donc, du Gabon.

et à Oyem

**En attendant les mutations des personnels**

E. EBANG MVE  
Oyem/Gabon

À l'instar de leurs camarades à travers le pays, les élèves d'Oyem renouent avec les salles de classe dès ce lundi 30 septembre 2019. Toutefois, cette rentrée pourrait connaître quelques perturbations, en raison des mutations tardives des chefs d'établissements et des enseignants. Alors que plusieurs responsables des lycées, collèges et écoles primaires procédaient déjà aux inscriptions et réinscriptions,

depuis le lundi 16 septembre dernier (date de la rentrée administrative), ils ont été stoppés par les décisions de mutation et d'affectation rendues publiques seulement mardi dernier. Les listes nominatives des principaux concernés sont affichées à la direction d'Académie provinciale (DAP), sise au Centre de perfectionnement pédagogique " Manfred Mendame Ndong " d'Oyem. Depuis lors, chefs d'établissements, enseignants et personnels administratifs du bassin pédagogique du Woleu-Ntem centre, y défilent, pour s'enquérir de leur situation. De nom-



Jean-François Mendou, secrétaire administratif au CES Edouard Ekogha Mengue d'Oyem.

breux établissements, à l'instar de l'École provinciale d'Oyem (Epo), une des plus grandes du département du Woleu, ont

dû interrompre les inscriptions et réinscriptions, suite à la mutation de son directeur, Anicet Akono Abessolo, et certains de

ses collaborateurs. La passation des charges entre les sortants et les entrants s'est d'ailleurs déroulée jeudi dernier, au sein dudit établissement. D'autres perturbations sont également signalées dans les plus grands lycées du chef-lieu du Ntem. Notamment au lycée d'État Richard Nguema Bekale et au lycée d'Excellence. La situation est plus alarmante au collège Ondo & Fils, les responsables de l'établissement ayant décidé d'augmenter les frais d'inscription et de réinscription à cause de la dette impayée par l'État depuis deux ans. " Le conseil d'ad-

ministration de l'établissement a décidé de faire payer tout le monde cette année. À cause de la dette de l'État, depuis bientôt trois ans, nous avons pris la décision de faire payer la moitié de la somme, soit 67 000 F FCFA dans le premier cycle, et 77 000 F FCFA dans le second cycle, à chaque élève orienté par le gouvernement dans notre collège. Plus l'uniforme vendu à 15 000 F CFA ", a expliqué un responsable dudit collège. Ajoutant que cet argent pourrait être remboursé aux parents si l'État s'acquitte de sa dette.